

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, A. JACQUET, L. GUILLAUME, J. MOREL, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD, M. FONGELLAS

Excusés : T. GERARD et A. JACQUET

G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON, M. CAPET à F. JOBARD, A. ARNAUD à L. RICHARD,

Secrétaire de séance : F. JOBARD

Convocation du 09 décembre 2022

1) Approbation compte-rendu du 17/11 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre à l'unanimité et nomme Fabienne JOBARD secrétaire de séance.

2) Appel à cotisation dépenses imprévues SMDT

Le réducteur du baby ne fonctionne plus et il doit être réparé . Cette dépense est évaluée à 12 000 €. Les conseillers départementaux du SMDT soutiendront la demande d'aide financière de 6000 € auprès du CD39, soient 50 % de cet investissement, même si elle est sollicitée tardivement.

Olivier PERRAD présente les conclusions de l'audit sur les remontées mécaniques de Bellefontaine(hors télésiège du chalet). Les problèmes de sécurité signalés au niveau des tire fort, des contrepoids, des réglages de poulie, doivent être traités avant l'ouverture des pistes. D'autres travaux moins essentiels comme la peinture seront envisagés ultérieurement et selon un ordre de priorité à établir. Madame le Maire a demandé de prévoir une maintenance externe annuelle pendant la belle saison Le devis correspondant sera demandé à JP maintenance qui a réalisé l'audit.

Lors du conseil syndical du Syndicat Mixte, François-Henri LOERCH, responsable de EAB, a présenté le bilan de la saison dernière. Il y a eu 93 jours d'ouverture. Les forfaits demi journée adulte et enfant sont les titres les plus vendus. 54 % du chiffre d'affaires se fait pendant les vacances de février et 10 % à Noël.

Les tarifs et le calendrier d'ouverture des pistes ont été votés. L'ouverture va être réduite pour limiter la consommation d'électricité. Ainsi, en période creuse, du 3-01 au 4-02, la station serait ouverte les mercredis et vendredis de 12H à 17H et le week-end de 9H à 17H.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Devis travaux 2023 pour la route des Chalettes et le mur de la fontaine

L'entreprise FCE a fourni le devis demandé pour la réfection du mur à côté de la fontaine ; celui-ci est en train de tomber. Le trottoir existant devant la fontaine serait allongé pour un cheminement piétonnier et une plantation d'arbre est aussi incluse pour une somme de 135 796.50 € TTC. Une subvention DETR de 30 % sur le montant HT et une aide du commissaire de massif pour amélioration du patrimoine vont être demandées. Le conseil souhaite un plan des travaux et un autre devis.

Pour la réfection d'une partie de la route des Chalettes, depuis le Gaec Gresset jusque chez Gaston GIROD, soient 500 mètres linéaires, 2 devis ont été demandés L'entreprise Bonnefoy présente un devis de 68 700 € HT avec de l'enrobé. SJE a envoyé un devis de 52 664 € HT avec du compomac mais ce matériau paraît moins résistant à la chaleur . Le devis de 68700 € est préféré à l'unanimité et donnera lieu à une demande de subvention DETR de 20 %.

Alain Morel serait prêt à donner du terrain pour améliorer la sortie de la route sur la départementale. Il serait donc judicieux de prévoir la réfection du bas de la route pour l'an prochain et de finir par le milieu.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer les délibérations correspondantes et tout document afférent à cette affaire.

4) Rapport visite Sidec

Olivier PERRAD présente la visite du Sidec près du domicile d' Anthony ARNAUD qui avait signalé son inquiétude vis à vis des fils nus moyenne tension à proximité des maisons d'habitation. Le Sidec prendrait à sa charge la totalité des travaux d'enfouissement, judicieux sur la route du Chazal si l'étude technique est favorable. Le Sidec financerait aussi la mise en conformité du réseau électrique sur la portion longeant la route. Le Sidec paierait aussi 25 % de l'éclairage public et 20 % du réseau de téléphonie ; et la commune devrait financer les 75 ou 80 % restants. Une estimation chiffrée va être fournie d'ici un mois par le Sidec pour prévoir la somme au budget .

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) Stationnement déneigement collectif

Afin de faciliter le déneigement, Olivier Perrad propose de réduire le stationnement sur les lieux publics et de le localiser à des endroits non gênants tels que l'extrémité du parking de la salle des fêtes, une bande près des moloks....Il est prévu de communiquer sur ces places de stationnement et sur la bonne attitude à avoir pour que celui-ci soit compatible avec les contraintes de l'hiver par des affichages devant les bâtiments publiques et les habitats collectifs mais aussi via Pays Bican et intramuros.

Le conseil municipal est favorable à cette structuration du stationnement.

6) Etude DECI défense incendie

Olivier PERRAD explique que le Sidec a réalisé le recensement de toutes les habitations, entreprises, bâtiments publics et a évalué les risques pour déterminer si les ressources en eau sont suffisantes en cas d'incendie. Ensuite un bilan sera rendu avec d'éventuels travaux à prévoir et à budgétiser. Pour finaliser l'étude, le Sidec a sollicité la mairie pour avoir des informations sur l'existence de réserves d'eau aériennes publiques ou privées non utilisées pour le stockage et la distribution d'eau potable. Le conseil s'interroge ainsi sur l'existence de citernes aux Mortes, chez Jean Bouveret, chez Bourgeois, sous la Feuillat, aux Prés Maréchal, Chaux Mourant, en Pichon et en Jean-Pierre. Un recensement de ces réserves existantes va donc être adressé au sidec.

7) Décision modificative

Il manque 2 200 € au compte 1641 capital des emprunts, une décision modificative va être établie pour prendre cette somme sur le compte 2181 installations diverses.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

8) Subvention ENJ

ENJ a envoyé le dossier de demande de subvention pour le fonctionnement du domaine nordique (damage) et l'entretien des pistes GTJ afin de bénéficier d'une aide du département de 2 200 €. Ce point n'est plus à l'ordre du jour, la délibération a été prise jusqu'à la fin du mandat. Le Président d'ENB a fait une lettre d'accompagnement pour dresser le bilan et les perspectives pour les activités nordiques de Bellefontaine pour compléter le dossier

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire pour signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

9) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

a) Olivier PERRAD explique qu'un **permis de construire** a été reçu le 06/12 pour un projet d'installation d' **ombrières équipées de panneaux photovoltaïques sur le parking de Signaux Girod**. Madame le Maire va faire parvenir un avis positif à la DDT, service instructeur.

b) Fabienne JOBARD fait le compte rendu d'une réunion Tepos à Arcade et explique que le **Décret Tertiaire** impose maintenant de déclarer tous les bâtiments de plus de 1 000 mètres

carrés et que ceux-ci devront diminuer progressivement leur consommation d'énergie jusqu'à 60 % en 2050. Cévéo et la salle des fêtes vont être signalés à Tepos Arcade qui va se charger de les inscrire sur la plateforme dédiée . Fabienne JOBARD a demandé à nouveau où en étaient les **études Planair** qui devaient envisager des changements de modes de chauffage de la salle des fêtes et de la mairie. Mr Martin Comte, qui a succédé à Paul Soulier à Tepos, va se renseigner...Et si rien n'a encore été fait, il a été dit qu'il semble judicieux d'abandonner ces études pour reprendre et actualiser **l'étude chaufferie bois** réalisée en 2018 afin d'inclure l'école qui a un chauffage électrique très onéreux .

c) **Des chablis** ont été **coupés à proximité des pistes de ski alpin**, ils représentaient un danger car ils risquaient de tomber sur les pistes.

d) Fabienne JOBARD fait le compte rendu de la réunion **plan vélo**. La piste cyclable en Jean-Pierre permettant de relier Morez à Bellefontaine bénéficiera d'une étude de maîtrise d'oeuvre en 2023 et pourrait être réalisée en 2024 avec des subventions d'environ 70 % pour Arcade qui la finance. Au printemps 2023, l'expérimentation de chaudière au centre du village de Bellefontaine et à Morbier permettra de faire de la pédagogie et des tests (compteurs de vitesse du CD39). On pourra mesurer les effets réels de cette chaussée divisée en une zone centrale et 2 bandes latérales qui donnent la priorité au vélo Le coût de ces chaudières-tests de Morbier et Bellefontaine s'élève à 15 000 € qui seront divisés par 5 afin que chaque commune d'Arcade qui bénéficiera de cette expérimentation participe financièrement à hauteur de 3000 € .

e) Les **bulletins communaux** ont été rapportés d'Estimprint Champagnole par Séverine Olivier que l'on remercie . Fabienne Jobard organise la distribution par les conseillers, distribution dans les boîtes à lettres qui sera faite la semaine avant Noël.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 20 décembre 2022